

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 13 et 14 avril 2015

**2015 DAC 60** Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Centre du Théâtre de l'Opprimé – Augusto Boal (12e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement avec l'association Centre du Théâtre de l'Opprimé – Augusto Boal ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 30 octobre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 30.000 euros est attribuée à l'association Centre du Théâtre de l'Opprimé – Augusto Boal, 78 rue du Charolais, 75012 Paris, afin de soutenir le fonctionnement en 2014 du Théâtre de l'Opprimé situé à la même adresse. SIMPA 52701 ; dossier 2015\_02033.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**

